

DELIBERATION N° 05 - RESTAURANT SCOLAIRE : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DU MARCHE DE FOURNITURES DE REPAS

Rapporteur : MME LENIZSKI

Vu le Code des Marchés Publics et plus particulièrement ses articles 33, 57, 58, 59 et 77.

Le marché de fournitures de repas au Restaurant Scolaire de Ludres attribué, pour la période 2008-2012 (délibération du Conseil Municipal n°2008/06-09 du 23 juin 2008) arrive à son terme le 31 août 2012.

Le marché en cours correspond notamment à :

- la fourniture par liaison froide des repas depuis une cuisine centrale,
- des prestations de restauration c'est à dire la mise en température (sur le site du Restaurant Scolaire de Ludres) des plats chauds et la préparation des entrées froides, fromages et desserts.

Une nouvelle consultation doit être lancée pour les prestations de fourniture de repas au Restaurant Scolaire de Ludres à compter du 1^{er} septembre 2012.

En raison des montants prévisionnels sur 12 mois, et de la durée maximale du marché (4 ans), la procédure de passation sera un appel d'offres ouvert pour un marché à bons de commandes sans montant minimum, ni maximum, conformément aux articles 53, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La consultation pour le futur marché comprendra les dispositions de base suivantes :

- la fourniture des repas en liaison froide depuis une cuisine centrale du prestataire,
- les prestations de restauration : remise en température des plats chauds sur le site du Restaurant Scolaire de la Ville de Ludres, et la préparation des entrées froides, fromages et desserts.

En outre, le marché comprendra 3 options :

- l'option n°1 : les prestations de ménage et de services en cas de livraison par liaison froide c'est à dire le nettoyage des locaux, de la vaisselle, la mise en place de la salle de restauration, etc. ;
- l'option n°2 : les prestations de fourniture de repas par liaison chaude depuis une cuisine centrale du prestataire et les prestations de restauration, sans prestation de ménage et services ;
- l'option n°3 : les prestations de ménage et de services en cas de livraison par liaison chaude c'est-à-dire le nettoyage des locaux, la vaisselle, la mise en place de la salle de restauration, etc.

Le marché sera conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2012. Il sera renouvelable trois fois maximum pour une durée maximale de 4 ans.

A titre indicatif, les estimations financières du marché sont les suivantes :

- offre de base seule : 125 000 € par an soit 500 000 € pour la durée maximale du marché ;
- offre de base avec l'option n°1 : 175 000 € par an soit 700 000 € pour la durée maximale du marché ;
- option n°2 seule : 125 000 € par an soit 500 000 € sur la durée maximale du marché ;
- options n°2 et 3 : 170 000 € par an soit 700 000 € sur la durée maximale du marché.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le marché des prestations de fournitures de repas au Restaurant Scolaire de la Ville de Ludres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, pouvoir adjudicateur de la Ville de Ludres, ou son représentant à signer le marché ainsi que tous les documents afférents.

Les crédits nécessaires seront prévus aux budgets primitifs de 2012 à 2016.